

Compte-rendu du Conseil Municipal de la commune de Semblançay  
Séance du 20/10/2008

L'an deux mil huit le lundi vingt octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Honoré de Balzac sous la présidence de Monsieur TRYSTRAM Antoine Maire,

En présence de :

M. TRYSTRAM Antoine, Maire, Mmes : BERNARD Claude, BILLON Monique, PLOU Peggy, PORTE-THEKIAN Laurence, RAVISE Marie-Claude, TESSIER Monique, VIVION Fabienne MM : CHANTEBEL Dominique, CHAUVEAU Michel, CHAZAL Augustin, DUBOIS Jean-Claude (arrivé à 20h20), DUBREUIL Patrick, MATHIEU Jean-Michel (arrivé à 20h40), ORTILLON Patrice, POULLE Jean-Bernard

Absent(s) ayant donné procuration : M. FAURIE Julien à Mme TESSIER Monique

Absent(s) excusé(s) : Mme BROCHERIOU Isabelle

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- En exercice : 16
- Votants : 17

Date de convocation : 16/10/2008

Date d'affichage : 16/10/2008

A été nommé secrétaire : M. CHAZAL Augustin

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

Intervention de M. LACHAUD, Conseiller Général du Canton de Neuillé Pont Pierre

1. Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal
2. *Administration Générale* –
  - a. Commission Communale des Impôts Directs
  - b. Commission d'évaluation des charges transférées
3. *Finances* – Tarifs de la cantine pour les agents municipaux
4. *Syndicat Intercommunal de Gendarmerie de Neuillé Pont Pierre* – Participation de la commune de Semblançay au projet de construction d'une caserne de gendarmerie à Neuillé Pont Pierre
5. *Contrat Régional Pays Loire Nature* – Création d'une salle culturelle et d'expositions dans une grange attenante à la Mairie
6. Rapport des commissions
7. Intercommunalité
8. Questions diverses

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 20 h 05.

## **1 – Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal**

Le compte rendu de la séance du 26 septembre 2008 est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **2 – Administration Générale –**

### **a. Commission Communale des Impôts Directs**

Monsieur le Maire indique que l'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID). La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale.

La durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Il convient donc de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Outre le maire – ou l'adjoint délégué – qui en assure la présidence, la commission comprend six commissaires. Il convient de dresser la liste de présentation comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants. Sur les douze seulement six seront sélectionnés. Monsieur le Maire précise que Monsieur Patrick SAGETTE, Géomètre principal de la direction des services fiscaux – inspection cadastrale, se propose de donner aux nouveaux membres de la CCID une formation sur la fiscalité directe locale, le rôle des CCID ainsi que la liste 41 d'une durée de 2 ou 3 heures.

Monsieur le Maire énonce une liste de 12 titulaires et 12 suppléants aux conseillers municipaux. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la liste proposée.

### **b. Commission d'évaluation des charges transférées**

Monsieur le Maire rapporte que lors du Bureau Communautaire du 6 octobre dernier, il a été décidé de créer une commission d'évaluation des charges transférées dont la mission consiste à proposer le montant net des charges transférées par chaque commune au groupement, au moment de l'adoption de la Taxe Professionnelle Unique et lors de chaque transfert de charges ultérieurs.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles propose que cette commission soit composée d'une personne par commune. Chaque commune est souveraine dans son choix mais il apparaît souhaitable que ce délégué soit également délégué communautaire et au fait des finances tant communales que communautaires. Cette commission désignera par la suite librement et parmi ses membres, un président et un vice-président.

Monsieur Jean-Bernard POULLE se porte candidat au poste de délégué au sein de la Commission d'évaluation des charges transférées. Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur Jean-Bernard POULLE en tant que délégué au sein de cette Commission.

## **3 – Finances – Tarifs de la cantine pour les agents municipaux**

Monsieur le Maire expose qu'actuellement les tarifs 2008/2009 votés par le Conseil Municipal lors de sa réunion du 27 juin dernier pour la cantine scolaire sont les suivants :

- Abonnés : 2,98 €
- Occasionnels : 3,62 €

Monsieur le Maire propose que les agents municipaux bénéficient de ces tarifs. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Dominique CHANTEBEL demande si la Mairie ne peut pas offrir aux agents ces repas.

Monsieur le Maire répond que si cette solution était envisagée, elle serait considérée comme un avantage en nature et devrait figurer sur la fiche de paie.

## **4 – Syndicat de Gendarmerie de Neuillé Pont Pierre – Participation de la commune de Semblançay au projet de construction d'une caserne de gendarmerie à Neuillé Pont Pierre**

Monsieur le Maire explique que dans un courrier reçu en Mairie, le Syndicat Intercommunal de Gendarmerie de Neuillé Pont Pierre a rappelé aux communes membres le projet de construction d'une caserne de

gendarmerie à Neuillé Pont Pierre déjà prévu au précédent mandat. Lors du précédent comité syndical en date du 16 septembre 2008, le projet a été estimé à un montant de 1 000 000 € en investissement. Les charges de fonctionnement nécessitent la participation des communes (estimée à 2 € par habitant et par an), puisque les seules ressources du syndicat sont les loyers perçus.

Le Syndicat demande au Conseil Municipal de chaque commune membre d'apprécier l'impact de ce projet et de recueillir un avis de principe sur la participation de la commune. Les délibérations qui découleront de chaque commune sont nécessaires à l'engagement de l'avant-projet. Par la suite, le comité syndical se prononcera sur la faisabilité de cette opération lors de sa réunion du 23 octobre prochain.

Monsieur le Maire souligne que cette présentation n'est qu'un avant projet, le président du Syndicat n'est actuellement pas en mesure de nous fournir plus d'informations sur les logements, leurs superficies ainsi que sur le montage financier.

Jean-Bernard POULLE émet des doutes sur le montage financier tel que présenté par le syndicat, il paraît inférieur à ce qui se fait actuellement sur le marché.

Dominique CHANTEBEL demande comment seront financés les éventuels surcoûts qui apparaîtraient.

Monsieur le Maire suppose alors qu'il appartiendra aux communes de palier ces coûts.

Monique TESSIER propose alors que le Conseil Municipal apporte une réponse nuancée.

Fabienne VIVION approuve cette proposition au vu du manque de renseignements sur ce projet. En l'état, le Conseil se doit de demander de plus amples informations (nombre de personnes, superficies, devis, etc.)

Augustin CHAZAL demande quelles seraient les conséquences d'une réponse négative de la part d'une commune.

Monsieur le Maire suppose que si la commune refuse cela bloquera le projet.

Dominique CHANTEBEL estime que le syndicat se doit de retravailler le projet et de le présenter aux communes membres.

Monsieur le Maire propose alors que le Conseil Municipal donne un accord de principe pour la construction de cette caserne mais insiste pour que le projet définitif soit mis en débat ultérieurement dès que le projet sera plus avancé.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

#### **5 – Contrat Régional du Pays Loire Touraine – Création d'une salle culturelle et d'expositions dans une grange attenante à la Mairie**

Monsieur le Maire rappelle que le Pays Loire Nature Touraine a engagé le Contrat Régional de Pays le 06 décembre 2006. Le bilan à mi-parcours clôturera une période de 2 années de travail du Pays avec tous les partenaires, maîtres d'ouvrages, acteurs publics et privés. Tous les projets inscrits dans ce contrat et non engagés par leur maître d'ouvrage vont faire l'objet d'une analyse quant à leur faisabilité technique, financière et calendaire ainsi qu'au caractère "développement durable" du projet.

A ce titre, la commune de Semblançay avait inscrit son projet de création d'une salle culturelle et d'expositions dans la grange attenante à la Mairie. Le projet avait été estimé à 200 000 € NET et la subvention attendue par le Pays est de 25 % soit 50 000 € NET.

Le souhait de la municipalité est de transformer cette grange en une salle associative avec une vocation culturelle et d'expositions.

L'objectif de la création de cette salle est bien de soutenir les projets culturels de la commune, de promouvoir et de diffuser l'art auprès d'un public large et diversifié. Les nombreuses associations présentes sur la commune de Semblançay sont un atout et une énergie potentielle à la programmation de la salle culturelle et d'expositions (à titre d'exemple l'Association philatélique, l'Association culturelle, l'Association Jacques de Beaune qui pourrait enfin exposer les costumes et proposer une animation autour de la couture médiévale et renaissance, le cercle d'animation rurale pour sa semaine thématique, etc.).

Tout comme la Mairie, cette salle sera accessible aux personnes à mobilité réduite. De même, ce bâtiment s'inscrit dans la conservation du patrimoine bâti de la commune.

Ce bâtiment s'inscrit dans l'utilisation des énergies renouvelables et dans la volonté de la commune d'être un exemple pour les Semblancéens en matière d'économies d'énergie. La commune souhaite cibler la baisse des rejets de CO2 et la baisse de la consommation en énergie dans ce bâtiment d'accueil de la population. L'intégration de cette démarche environnementale nous incite à demander un diagnostic thermique / énergétique / éco-diagnostic pré-opérationnel et de solliciter, par la même occasion, une subvention dans le cadre de l'accord cadre pluriannuel Etat – Région – Ademe afin d'aboutir à une proposition cohérente qui intégrerait une solution de chauffage par aérothermie et à la mise en place de panneaux solaires sur le côté sud de la toiture afin d'éventuellement proposer par la suite à EDF la revente des énergies ainsi qu'un système de récupération des eaux pluviales pour une réutilisation pour l'arrosage des massifs fleuris.

Monsieur le Maire indique également que le Conseil Général mène une réflexion sur la mise en place d'un parcours thématique qui relierait les communes ayant, sur leur territoire, un château construit par Foulques Nerra. Sur la commune de Semblançay, le Conseil Général souhaite installer un marché gourmand à tendance médiévale en guise de soutien aux Scénoféeries les samedis de la période estivale afin d'offrir aux visiteurs un lieu de restauration sur Semblançay. Ce marché pourrait s'installer dans le jardin de la Mairie et la grange réhabilitée permettrait d'assurer aux visiteurs un lieu supplémentaire d'accueil et d'exposition. Le marché serait ouvert à tous. Ce projet serait programmé pour 3 ans minimum.

Jean-Michel MATHIEU demande quel serait le financement correspondant à cette réhabilitation.

Monsieur le Maire précise que le montant estimé est de 200 000 € net.

Patrick DUBREUIL apporte des précisions quant au projet : la salle découpée en 3 ne deviendrait qu'une seule de 120/130m<sup>2</sup> avec une chaufferie et des toilettes ainsi qu'une charpente et un plancher chauffant. Le système de l'aérothermie permettrait de chauffer la salle ainsi que la mairie. Des panneaux solaires photovoltaïques seraient intégrés et un système de captage des eaux de pluie serait mis en place.

Dominique CHANTEBEL se pose la question de savoir si les 200 000 € suffiront et quel est le niveau d'engagement de la commune au cas où ce projet dépasserait ce montant.

Jean-Michel MATHIEU explique qu'il a le sentiment que cette salle vient en doublon avec la salle des fêtes.

Monsieur le Maire précise alors que si les premiers devis demandés font état d'un montant bien supérieur à 200 000 €, le projet ne sera pas maintenu. Il explique qu'en aucun cas ces deux salles n'auront les mêmes vocations en raison de leur différence de taille. Cependant, il propose de maintenir l'inscription de ce dossier.

Patrick DUBREUIL indique que même si le projet n'aboutissait pas, il serait nécessaire de refaire la toiture.

Le Conseil Municipal réaffirme à l'unanimité sa volonté de créer cet espace culturel et d'exposition et autorise M. Le Maire à lancer les études préopérationnelles, à rechercher un maître d'œuvre et d'éventuelles subventions sur ce projet ainsi qu'à confirmer le dossier de demande de subventions de 25 % auprès du Pays Loire Nature Touraine.

## **6 – Rapport des commissions**

Fabienne VIVION demande si un compte rendu peut être adressé aux conseillers absents lors des réunions relatives à la Z.A.C. Dolbeaux.

Monsieur le Maire assure que les documents sont arrivés ce jour même en Mairie et qu'ils seront transférés dès demain à tous les conseillers.

Dominique CHANTEBEL demande quel est l'état d'avancement de l'enquête publique pour la Z.A.C. Dolbeaux.

Monsieur le Maire répond que toutes les informations se trouvent dans les documents. De plus, il expose que le cabinet Kyriakos a expédié en Mairie le fil conducteur de son étude de la traversée du village ainsi que son devis. Ces documents seront présentés lors du prochain Conseil Municipal et seront débattus.

Jean-Bernard POULLE explique que la réunion des Associations a eu lieu, notamment pour définir le planning 2009 de la salle des fêtes. Il précise que les grands évènements de 2009 sont les suivants la fête des 20 ans de l'association Jacques de Beaune ainsi que la semaine thématique du Cercle d'Animation Rurale fin avril. Il précise également qu'il est allé, avec les représentants de la Fédération Française de Football, vérifier l'éclairage du terrain de foot. Celui-ci ne semble pas répondre aux nouvelles normes.

Peggy PLOU indique que la conception de la Gazette arrive à son terme. Sa distribution est envisagée pour le 04 novembre.

Patrick DUBREUIL procède à un point sur les travaux : la salle de danse est terminée, elle ouvrira ses portes après les vacances de la Toussaint ; pour la cantine des devis roulants motorisés ont été demandés ; Ecole maternelle : le plancher chauffant de l'école est coulé, la date de livraison initialement prévue le 15 novembre est décalée au 15 décembre selon Mme Félix, cabinet Bourlois, et au 07 janvier si l'on prend en considération les jours d'intempéries. Il explique qu'il serait éventuellement possible d'envisager de transférer les classes une par une pendant les périodes scolaires. En ce qui concerne ce déménagement, l'avis des enseignants sera sollicité lors du prochain Conseil d'Ecole (prévu le 23 octobre prochain).

Monique TESSIER expose que les tailles des haies autour du tennis et du terrain de football auront lieu en novembre. Les devis s'élèvent à 1 900 €.

Jean-Claude DUBOIS rapporte les travaux de voirie : les panneaux sont commandés ; l'abris bus de la Renardière est installé.

Monsieur le Maire signale que la Poste a obtenu des financements afin de procéder à son réaménagement intérieur, financements qui doivent être utilisés avant la fin de l'année. Pour accompagner ce réaménagement, la commune réalise des travaux extérieurs avec, notamment, la création d'une rampe d'accès handicapés et d'un parking. La Poste sera donc fermée une quinzaine de jours, un agent de la Poste distribuera en Mairie les lettres recommandées et les colis du lundi au vendredi entre 9 heures et 11 heures.

## **7 – Intercommunalité**

Monsieur le Maire rappelle que le compte rendu du dernier Conseil Communautaire a été remis. Aucune question relative à l'intercommunalité n'est soulevée.

## **8 – Questions diverses**

Monsieur le Maire invite M. LACHAUD, Conseiller Général du Canton de Neuillé Pont Pierre, à prendre la parole.

Monsieur LACHAUD présente les différents projets du Conseil Général prévus sur la Commune de Semblançay.

- Réflexion des services techniques :
  - o Sur la sortie Semblançay/Route de Beaumont (visibilité réduite au croisement de la RD958 et RD48)
  - o Afin de sécuriser la sortie des Moulins de Semblançay.
- Scénoféeries : actuellement, le tourisme se développe sur l'axe de la Loire, le Conseil Général souhaite attirer des touristes sur d'autres circuits, notamment sur le thème cheval chevalerie. Ce circuit serait praticable à cheval. Le Conseil Général désire aider les Scénoféeries pour les 20 ans du spectacle. La réflexion menée concerne un projet de création d'un marché gourmand, implanté dans le jardin de la Mairie tous les samedis soirs de spectacle, avec la participation de commerçants et de producteurs locaux. Il souhaiterait que l'on puisse mettre en valeur le vieux château, pièce maîtresse du patrimoine de la Commune de Semblançay, en entretenant notamment la végétation qui met en péril le château et, si possible, en l'éclairant.
- Projet POLAXIS : M. LACHAUD explique qu'il est difficile de participer financièrement à un projet en ne disposant d'aucun pouvoir de décision. A ce titre, il propose la création d'un syndicat mixte Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles, Département, Région, et, peut-être, les communautés de Racan et de Tours Nord Ouest. Il rappelle que la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles ne peut, à elle seule, supporter le poids d'un projet de cette ampleur. Il précise qu'il ne s'agit en aucun cas de léser la Communauté de

Communes de Gâtine et Choisses qui a mené pendant des années ce projet, mais bien de permettre à tous les acteurs payeurs d'être décisionnaires.

Dominique CHANTEBEL est sensible à la venue du Conseiller Général et se demande si cette initiative est propre à M. LACHAUD ou si elle s'étend à tous les conseillers généraux. Il pose ensuite plusieurs questions : pourquoi le Conseil Général ne gère pas l'eau (au vu des difficultés qu'ont les syndicats à gérer cette ressource) et où en est le projet de déviation de Neuillé Pont Pierre. Enfin, il demande si, considérant les prévisions financières de 2009 et 2010 du Conseil Général, les projets présentés qui pourraient être subventionnés seront pris en considération.

M. LACHAUD répond que cette initiative devrait logiquement être commune à tous les conseillers généraux. Il explique, d'une part, que l'ensemble du dossier "eau" retient l'attention du Conseil Général et qu'une réflexion est engagée sur une éventuelle reprise de la compétence assainissement par le Conseil Général. D'autre part, sur la déviation de Neuillé Pont Pierre, il rappelle que celle de Château la Vallière doit être terminée avant de démarrer celle de Neuillé Pont Pierre. La fin de travaux de la déviation de Château la Vallière est prévue pour 2013. En ce qui concerne la question relative aux difficultés budgétaires prévues pour les deux prochaines années, elles ne devraient pas avoir d'incidences majeures sur les subventions accordées aux collectivités territoriales. Il termine en expliquant que l'idée de la création du premier Conseil Cantonal suit son cours et que la première thématique abordée serait celle du tourisme.

Monsieur le Maire, au nom du Conseil Municipal, remercie M. LACHAUD de sa venue et de ses explications et précise qu'il ne manquera pas de l'inviter lorsque des projets en relation avec le Conseil Général seront évoqués en Conseil.

La date fixée pour le prochain Conseil Municipal est le vendredi 21 novembre 2008.

L'ordre du jour étant épuisé ainsi que les questions diverses, la séance est levée à 23h05.

Les Conseillers,

Le Maire,